

Votants : 82  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 6 mars 2015  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 17 mars 2015

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 16 mars 2015

### DEVELOPPEMENT DURABLE - AGENDA 21 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'IFREE - ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN OEUVRE DE L'AGENDA 21 INTERNE

#### Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Michel BOURUMEAU, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Gérard GIBAUT, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PANIER, Sébastien PARTHENAY, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean BOULAIS à Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Brigitte COMPETISSA à Joël MISBERT, Pascal DUFORESTEL à Josiane METAYER, Romain DUPEYROU à Yvonne VACKER, Jean-Martial FREDON à Stéphanie DELGUTTE, Marie-Chantal GARENNE à Jérôme BALOGÉ, Isabelle GODEAU à Michel VEDIE, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Jeanine BARBOTIN, Florent JARRIAULT à Dany MICHAUD, Agnès JARRY à Dominique SIX, Dominique JEUFFRAULT à Luc DELAGARDE, Guillaume JUIN à Alain BAUDIN, Rabah LAICHOURE à Jean-Luc CLISSON, Simon LAPLACE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Philippe MAUFFREY à Jacques MORISSET, Marie-Paule MILLASSEAU à Christelle CHASSAGNE, Rose-Marie NIETO à Christine HYPEAU, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOUIN, Adrien PROUST à Patrick THOMAS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Florent SIMMONET à Carole BRUNETEAU, Elodie TRUONG à Alain PIVETEAU

#### Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

#### Titulaires absents :

Jean-Claude BARRAUD, Robert GOUSSEAU, Elmano MARTINS, Michel PAILLEY

#### Titulaires absents excusés :

Jean BOULAIS, Sophie BROSSARD, Brigitte COMPETISSA, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Elodie TRUONG

**Président de séance :** Jérôme BALOGÉ

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 16 MARS 2015

#### DEVELOPPEMENT DURABLE - AGENDA 21 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'IFREE - ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN OEUVRE DE L'AGENDA 21 INTERNE

Madame **Dany BREMAUD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Créé à l'initiative de l'Etat, du Conseil régional Poitou-Charentes et des Associations d'éducation à l'environnement, l'Ifrée assure, de par ses statuts, des missions d'intérêt général liées aux questions d'environnement et de développement durable. Il accompagne, dans une logique éducative, les actions et programmes relevant d'une démarche de développement durable, à travers la mise en réseau et la mobilisation des acteurs, l'aide à la définition des objectifs, et la recherche des moyens à mettre en œuvre. Ayant vocation à assurer un transfert de compétences vers les acteurs régionaux, l'Ifrée apporte ainsi son soutien aux collectivités territoriales de Poitou-Charentes dans la conduite de leurs démarches de développement durable.

A ce titre, l'Ifrée est engagée depuis 2009 aux côtés de la Communauté d'agglomération du Niortais (CAN) dans la définition, la mise en œuvre et le suivi de toutes les étapes de sa démarche participative de développement durable à l'échelle des agents et des services, à savoir l'Agenda 21 interne. Cette démarche vise notamment à :

- créer une « culture commune » du développement durable au sein de la CAN,
- favoriser l'émergence de pratiques internes exemplaires,
- inscrire la CAN comme structure légitime à mobiliser l'ensemble des acteurs (sociaux, économiques, associatifs,...) lors de l'ouverture de la démarche au territoire.

La construction de la démarche a suivi depuis 2009 les étapes suivantes :

- **1ère phase** : co-rédaction du rapport intitulé « Vers une démarche communautaire de développement durable » avec le « groupe de travail développement durable »,
- **2ème phase** : définition de la feuille de route décrivant la démarche Agenda 21 interne de la CAN
- **3ème phase** : accompagnement à la réalisation de la démarche Agenda 21 interne de la CAN (sensibilisation des agents au développement durable et à la démarche Agenda 21, formation d'agents à l'animation de réunions selon une approche participative, élaboration d'un diagnostic partagé, hiérarchisation des axes de travail prioritaires, définition des pistes d'actions, rédaction des fiches actions, co- rédaction et mise en page du plan d'actions)
- **4ème phase** : mise en œuvre du plan d'actions de l'Agenda 21 interne adopté le 12 décembre 2012, suivi des actions (tableau de bord), animation et appui aux équipes projets et à la mission Agenda 21, animation des temps forts
- **5ème phase** : poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions de l'Agenda 21 interne, animation et appui aux équipes projets et à la mission Agenda 21, animation des temps forts et conduite de l'évaluation partagée de la démarche et du plan d'actions

- **6ème phase** : poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions de l'Agenda 21 interne (suivi des actions (tableau de bord, fiches de suivi), animation de l'équipe projet Solidarité, appui aux équipes projets et à la mission Agenda 21) et du travail d'évaluation de la démarche.

Forte de cet accompagnement à l'appropriation du développement durable et à la définition d'un projet commun par les élus, à l'écriture de la feuille de route, à la construction et à la mise en œuvre de son Agenda 21 interne, puis à la définition et à la conduite de son dispositif d'évaluation, la CAN souhaite que l'Ifrée poursuive cette mission d'accompagnement avec les agents de la CAN, dans la mise en œuvre du plan d'actions réactualisé de l'Agenda 21 interne et l'appui des services dans une perspective d'intégration de la démarche Agenda 21 interne.

Pour rappel, l'Agenda 21 est une démarche volontaire, qui intègre des préoccupations à la fois économiques, sociales et environnementales (les 3 piliers) et qui aboutit à la mise en œuvre d'un programme d'actions pour le 21ème siècle orienté vers le développement durable, à savoir :

- La lutte contre le changement climatique,
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- L'épanouissement des êtres humains,
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Cette nouvelle mission d'accompagnement serait donc la 7ème phase de la démarche Agenda 21 de la CAN et constitue la suite logique du travail partenarial engagé depuis 6 ans entre l'Ifrée et la collectivité. Le partenariat portera en 2015 sur les éléments suivants :

- Appui à l'élaboration du second cycle de l'Agenda 21 interne
- Accompagnement à la mise en œuvre du plan d'actions réactualisé de l'Agenda 21 interne
- Appui et suivi de la mission "Développement Durable - Agenda 21" pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 interne
- Appui à la mise en place d'actions nouvelles

La CAN s'engage à prendre en charge financièrement les interventions de l'Ifrée pour un montant de 15 000 €, dans les conditions prévues par la convention.

La durée de la convention de partenariat est fixée à 12 mois, de janvier 2015 à décembre 2015, date de remise du compte-rendu d'opérations.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la convention jointe en annexe,
- Autoriser le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à la signer ainsi que tous documents afférents à sa mise en œuvre,
- Autoriser le versement de la somme de 15 000 € à l'association IFREE dans les conditions prévues dans la convention.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 82  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Dany BREMAUD**

**Vice-Présidente Déléguée**

Accusé de réception en préfecture  
079-200041517-20150316-C19-03-2015-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2015  
Date de réception préfecture : 19/03/2015